

## Un Bulletin Mensuel du Bureau du Représentant Personnel



Lutter pour mettre fin à la violence sexuelle et au recrutement d'enfants dans les groupes armés en République Démocratique du Congo



Le lieutenant-colonel Bedi Mobuli Engangela des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (au centre) en jugement à Bukavu, dans la province du Sud Kivu, où il a été reconnu coupable et condamné à 45 ans pour viol, esclavage sexuel et d'autres violations des droits de l'homme, le 15 Décembre 2014.

### Le Représentant Personnel organise des soins médicaux en Afrique du Sud pour l'orpheline de 13 ans, violée dans la province du Maniema

Il est difficile d'imaginer la douleur quotidienne endurée par la petite Amunazo de 13 ans : douleur physique, douleur mentale ou les deux à la fois. En tant qu'orpheline vivant en République Démocratique du Congo (RDC), réussir à surmonter tout cela chaque jour a été assez difficile. Après que sept soldats d'un gang des Forces Armées de la République Démocratique du Congo l'aient violée brutalement et de façon répétée alors qu'elle allait à l'école un matin dans la province du Maniema, la vie de Amunazo aurait pu devenir insupportable. Alors qu'elle avait remarquablement trouvé le courage et bien plus encore, la force de survivre à cette horrible expérience, sa guérison demeure tout de même un combat différent à affronter.

En 2014, le Représentant Personnel, Madame Jeanine Mabunda, avait rencontré Amunazo pour la première fois à Goma, la capitale de la province du Nord- Kivu. Amunazo se remettait d'une intervention chirurgicale compliquée et douloureuse effectuée pour aider à réparer certaines des blessures qu'elle avait subies lors du viol à l'hôpital Heal Africa, une organisation internationale non gouvernementale fournissant des services de chirurgie générale, gynécologie et divers autres services, dans le Nord- Kivu et le Maniema. À ce jour, Amunazo a subi cinq interventions chirurgicales en RDC. Malheureusement, les lésions étaient si importantes qu'elles exigeaient une chirurgie plus spécialisée qui n'est pas disponible en RDC.

« L'histoire de Amunazo est émouvante et nous voulions absolument l'aider », a déclaré Madame Mabunda. " C'était une joie de la recevoir à Kinshasa alors qu'elle était en route pour l'Afrique du Sud pour les soins médicaux dont elle a tant besoin. Avec l'aide de fonctionnaires de la RDC à travers le pays, y compris le Cabinet du Président Joseph KABILA, les partenaires de l'Afrique du Sud, le personnel de Heal Africa et d'autres, Amunazo peut continuer à guérir. Elle a encore un long chemin à parcourir, mais avec son courage extraordinaire qui est nécessaire, elle va y arriver ". Amunazo devrait rester en Afrique du Sud durant un à deux mois. Elle va subir quelques interventions chirurgicales supplémentaires et bénéficier des conseils et d'autres formes de soutien. Dès son retour en RDC, l'objectif principal d'Amunazo est de reprendre ses études, qui ont été violemment interrompues.



Madame Sylvie Lucas (à gauche) lors de la visite de la délégation à Bukavu, en RDC.

### Le Représentant Personnel rencontre le Conseil Sécurité de l'ONU lors de sa visite à Kinshasa

Le 1er Décembre, le Représentant Personnel, Madame Jeanine Mabunda a rencontré la délégation du Groupe de travail du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés lors de sa visite à Kinshasa.

Madame Mabunda a informé la délégation, conduite par Son Excellence Madame Sylvie Lucas, Ambassadeur du Luxembourg, sur les progrès réalisés par la RDC, grâce à son plan d'action pour mettre fin aux violations des droits des enfants commis par les forces de sécurité ainsi que sur les mesures prises pour délistier la RDC parmi les pays où les enfants sont recrutés dans l'armée nationale.

Madame Lucas a reconnu les développements positifs dans le pays et a promis le soutien du Groupe de travail à protéger les autres enfants dans les conflits en RDC.

## Progrès réalisés

Au cours du mois de Décembre, la République Démocratique du Congo (RDC) a continué à faire des progrès dans la lutte pour mettre fin aux violences sexuelles et au recrutement d'enfants dans des groupes armés.

### LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Le 15 Décembre, le Tribunal Militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) de Bukavu a condamné le lieutenant-colonel Bedi Mobuli Engangela à vingt ans de prison pour viol, à quinze ans pour l'esclavage sexuel et à dix ans pour d'autres crimes contre l'humanité.

### BUREAU DU REPRESENTANT PERSONNEL

Le 5 Décembre, le Représentant Personnel, Madame Mabunda a souligné, au cours des interviews de BBC en langues française et swahili, l'augmentation du nombre de condamnations et emprisonnements pour des militaires coupables de viols et les mesures prises par le Gouvernement de la RDC portant sur les enfants soldats ainsi que d'autres progrès.

Pour le compte du Bureau du Représentant Personnel et dans le cadre d'une série d'émission radio, le Général (Dr) Tshomba Hondo, Médecin légiste et chef du Département Médecine légale de l'Hôpital Général de Kinshasa, a animé sur la Radio Okapi le 03 Décembre 2014 une émission ayant pour thème « Le viol : La prise en charge Médico-légale des victimes ».

Le Bureau du Représentant Personnel a eu des rencontres avec les représentants de l'Institut d'Architecture, de l'Urbanisme ainsi que ceux de l'Académie des Beaux-Arts pour faire progresser le projet du Jardin de Mémoire destiné à honorer les victimes des violences sexuelles, dans le cadre du Devoir de Mémoire.

Le Représentant Personnel, Madame Mabunda et la Conseillère de la MONUSCO en charge de la lutte contre les violences sexuelles dans les zones en conflit, basée à Goma, se sont rencontrées et ont convenu de renforcer la coopération sur les questions de l'impunité et de la justice en RDC.

Le 04 Décembre 2014, le Représentant Personnel, Madame Mabunda a assisté aux côtés des fonctionnaires du Ministère de la Défense et des Anciens combattants, de la MONUSCO et des diplomates au lancement de l'exposition des photos sur les enfants dans les conflits armés en RDC, organisée par l'ambassade du Canada à Kinshasa.

Contactez-nous:  
Gladys Mambulu, En charge de la Communication:  
gmambulu@stopdrcchildrecruitment.com and  
+243 81 621 8891

Suivez-nous sur Twitter:  
[@StopDRCV](#) and [@StopDRCCR](#)

Call Center pour les victimes de violences sexuelles  
dans le besoin d'assistance médicale ou juridique:  
+243 897 000 222  
Lundi - Samedi 8h00 – 20h00

## Visite sur terrain du Représentant Personnel et son équipe à Béni et à Bunia.

Du 07 au 11 décembre 2014, le Représentant Personnel et son équipe ont séjourné à Béni, territoire de la province du Nord-Kivu, après le passage du Président Joseph KABILA dans ce territoire et au milieu de la recrudescence de la violence commise par des miliciens. En effet, plusieurs attaques ont été perpétrées dans les villages de ce territoire d'Octobre à Décembre et ont entraîné la mort de plusieurs centaines de civils, dont la majorité était des femmes et des enfants.

Après avoir discuté avec le Gouverneur de la province du Nord-Kivu, Monsieur Julien PALUKU, les autorités civiles et militaires du territoire de Béni, le Représentant Personnel s'est entretenu avec la société civile et les médias. Et elle avait clôturé sa mission par une visite au Territoire d'Oïcha où elle avait fait un don d'un kit alimentaire et un kit humanitaire aux orphelins de Béni.

Du 11 au 14 décembre 2014, le Représentant Personnel et son équipe s'étaient rendus à Bunia. Elle avait tenu une séance de travail avec les journalistes, la société civile, les leaders communautaires et diverses autres personnalités à Bunia, la capitale administrative du District de l'Ituri, en Province Orientale.

L'examen de l'appui susceptible d'aider à préciser les droits des victimes des violences sexuelles et à intégrer dans le programme national d'éducation des cours destinés aux mineurs sur la sensibilisation contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants a été l'un des principaux thèmes abordés par le Représentant Personnel avec la société civile et les médias engagés dans la sensibilisation de la population. Le Représentant Personnel a visité le Centre « KARIBUNI WA MAMA » de l'Ong SOFEPADI (Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral) qui fait le planning familial et la prise en charge des victimes des violences sexuelles. Elle leur a fait un don de médicaments de première nécessité pour soigner les victimes.

## Déclaration du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies sur les violences sexuelles dans les conflits Zainab Hawa Bangura :

### Un message clair sur l'impunité qui montre que les violences sexuelles dans les conflits ne seront pas tolérées

**New York, 16 Décembre 2014** - Je me félicite de la condamnation hier de l'ancien lieutenant-colonel des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), Bedi Mobuli Engangela, alias « Colonel 106 », pour crimes contre l'humanité, y compris des peines de vingt ans pour viol et quinze ans pour esclavage sexuel. Il était l'un des cinq officiers supérieurs des FARDC soupçonnés d'avoir commis de graves violations des droits de l'homme pour lequel le Secrétaire Général, le Conseil de Sécurité, et mon Bureau, n'ont cessé de demander au Gouvernement de la RDC de prendre des mesures qui s'imposent.

La décision prise par le Tribunal militaire de Bukavu, dans la province du Sud Kivu, fait suite à une série récente de condamnations à l'encontre des officiers militaires et de la police pour des crimes de violences sexuelles. En Novembre 2014, Jérôme Kakwavu, Général des FARDC, a été condamné à dix ans de prison pour des cas de viols, d'assassinats et de tortures. C'était le premier cas de poursuite judiciaire par un Tribunal d'un Général des FARDC pour viol. En Octobre 2014, vingt-cinq officiers et soldats des FARDC et de la Police Nationale Congolaise (PNC) ont été condamnés pour des cas distincts de viols sur des femmes et des filles dans les provinces du Nord-Kivu et du Kasai Occidental.

Ces décisions de justice et ces condamnations envoient un message très clair aux auteurs de violences sexuelles en RDC prouvant qu'ils ne peuvent se cacher derrière un badge ou échapper à la justice à cause du port d'un uniforme et quels que soient leurs grades, ils ne sont pas au-dessus de la loi. Avec ces poursuites et ces peines, les tribunaux ont également montré aux survivantes que leurs voix et leurs cris ont été entendus. Elles n'auront plus à souffrir en silence ou à être un déni de justice, car le Gouvernement soutient leur droit à la réparation.

Ces condamnations démontrent que les travaux entrepris par le Gouvernement de la RDC afin de mettre fin à l'impunité pour les crimes de violences sexuelles a porté ses fruits et l'Etat congolais a fait des progrès dans ses efforts pour combattre et éliminer ce fléau. Bien que beaucoup de travail reste à faire, y compris dans le domaine de la prestation de services, les réparations et le soutien en faveur des survivantes, les dirigeants politiques, les représentants de la justice, les commandants militaires et les autres parties prenantes ont montré ce qui peut être accompli lorsque les dirigeants sont engagés à mettre en place un pays sans violences sexuelles. Ils démontrent également l'impact de la volonté politique forte et décisive, lorsque les pays comprennent qu'ils ont la responsabilité morale et légale de protéger et de défendre leurs citoyens.